

BORDEREAU D'ENVOI



REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE
1313 Route Jean Moulin
13 670 SAINT ANDIOL

Référent : Sébastien BRIAS
Tél. 04 90 95 04 36
Tél. direct 04 90 95 44 59
Courriel : courriers@eauxtdp.fr
(Attention changement d'adresse courriel)

Liste des pièces adressées le 09/05/2022

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DESIGNATION DES PIECES	N°	DATE DES ACTES
<u>Nature et objet de l'acte</u> <i>Décision du Président</i> Actualisation d'une demande d'aide financière au Conseil Départemental - création du réseau de transfert des effluents d'assainissement de ST ANDIOL vers la future station intercommunale de CABANNES	<u>Numéro de l'acte</u> 2022-02	<u>Date à laquelle a été pris l'acte</u> 04/05/2022

Fait à ST ANDIOL, le 09/05/2022
Le Directeur administratif, financier
et moyens généraux

Sébastien BRIAS



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



DECISION DU PRESIDENT
N° 2022-02

OBJET: Actualisation d'une demande d'aide financière au Conseil Départemental –
Création du réseau de transfert des effluents d'assainissement de Saint Andiol vers
la future station d'épuration intercommunale de Cabannes.

Vu la délibération n°2021-08 du 2 avril 2021 par laquelle l'assemblée délibérante
délègue à Monsieur le Président le pouvoir de solliciter les aides financières sous
réserve que les projets d'investissement aient été prévus au budget primitif ;

Vu la décision du Président n°2021-06 du 21/09/2021 par laquelle Monsieur le
Président sollicitait une première aide ;

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits de manière substantielle ;

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget
prévisionnel 2022 ;

Considérant le dispositif proposé par le Conseil Départemental d'aide annuelle
notamment décliné à la gestion de l'eau, jusqu'à 60 % du coût HT des travaux ;

Monsieur le Président sollicite l'aide du Conseil Départemental pour la réalisation des
travaux de création du réseau de transfert des effluents d'assainissement entre la
station actuelle de Saint Andiol vouée à disparaître, et la future station
intercommunale de Cabannes dont les travaux de construction sont prévus sur la
période 2022/2024.

Le montant des dépenses d'investissement prévisionnelles s'élève à 764 715 € HT, y
compris prestations intellectuelles se rattachant à la réalisation des travaux. La
période de travaux est programmée au courant de l'année 2022.

Tableau de financement prévisionnel

MONTANT TOTAL DU PROJET		764 715 € HT
MONTANT AIDE CONSEIL DEPARTEMENTAL	60 %	458 829 € HT
MONTANT AUTOFINANCE	40 %	305 886 € HT

Fait à SAINT-ANDIOL, le 04/05/2022

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON

Visa Préfecture = 11/05/2022
Date publication = 12/05/2022

